

L'orientation après la 3ème

Calendrier de la procédure.

Vous pouvez obtenir de l'aide auprès du secrétariat ou au Point Info Jeunesse de la mairie pour l'accès à l'ordinateur

CHENÔVE
POINT INFORMATION JEUNESSE

VOUS ACCUEILLE !
Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h45 à 18h15
et mercredi de 10h à 12h et de 13h45 à 18h15



Hôtel de ville • CCAS
2 place Pierre Meunier
21 300 Chenôve
03 80 51 55 79
ijchenove@jeunes-bfc.fr

@villedechenove
@villechenove
www.ville-chenove.fr
www.ijbourgogne.com

T2 • Arrêt «Chenôve Centre»
Lianes 4 • Arrêt «Chenôve Centre»

ETUDES
JOBS LOISIRS
FORMATION EMPLOI
MOBILITE Point Information Jeunesse SPOR
DROIT ETUDES SANTE
GRATUIT ACCES INTERNET ANONYME
DEMARCHES PROJET

VILLE DE CHENÔVE CCAS CHENÔVE Information Jeunesse Engagez l'avenir


CHENÔVE
ESPACE PUBLIC NUMERIQUE

BESOIN D'AIDE DANS VOS DEMARCHES EN LIGNE ?
L'équipe de l'Espace Public Numérique de Chenôve est là pour vous informer et vous accompagner

- | Déclaration d'impôt
- | Carte d'identité/passeport
- | Demande de carte grise
- | Demande d'allocation familiale
- | Bourse de collège
- | Inscriptions aux activités sportives et éducatives de Chenôve...

Orientation

RESTEZ CONNECTÉ

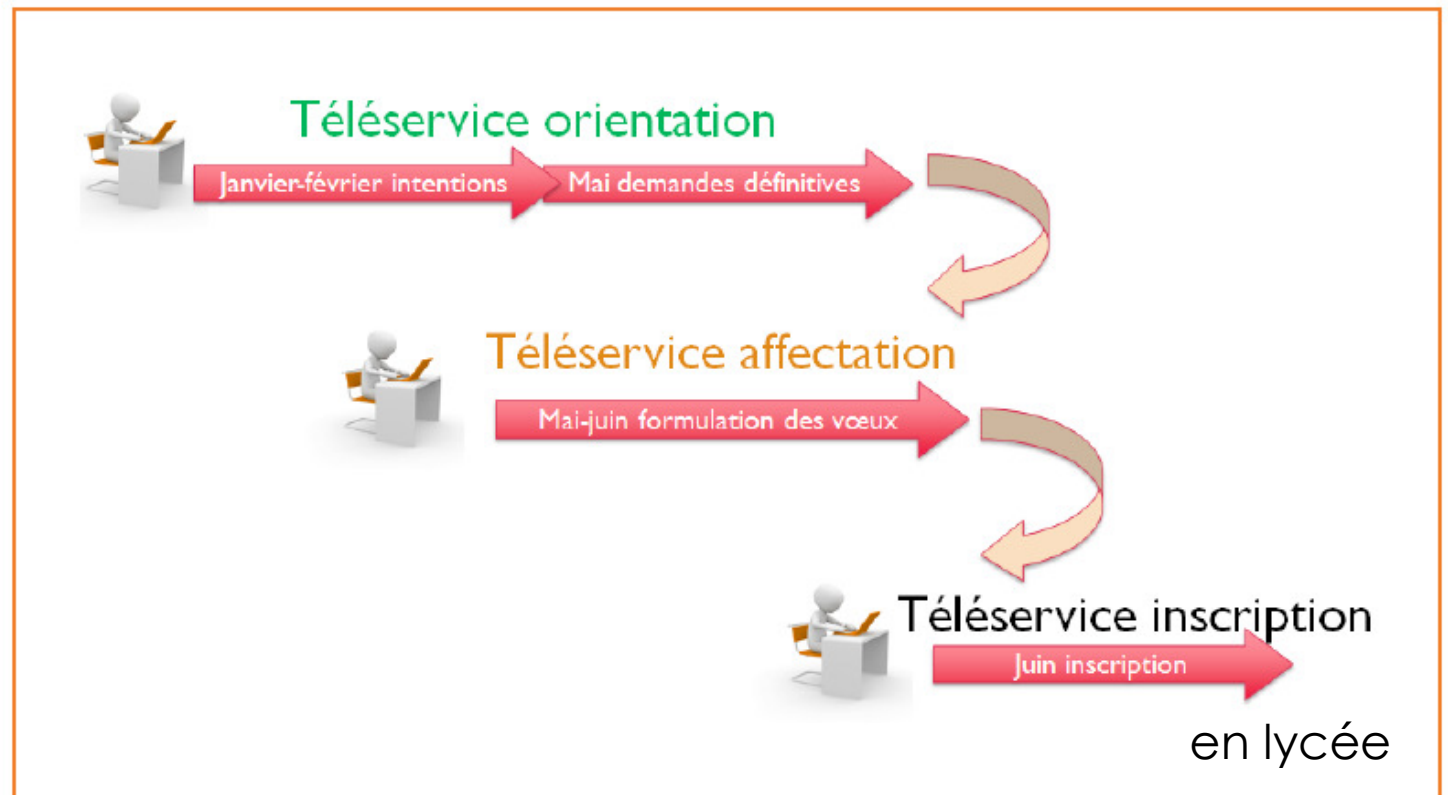


Présentation des 3 téléservices

Trois étapes :

- Le téléservice ORIENTATION
- Le téléservice AFFECTATION
- Le téléservice INSCRIPTION

UN NOUVEAU PARCOURS DÉMATÉRIALISÉ : ORIENTATION – AFFECTATION – INSCRIPTION





Téléservice Orientation

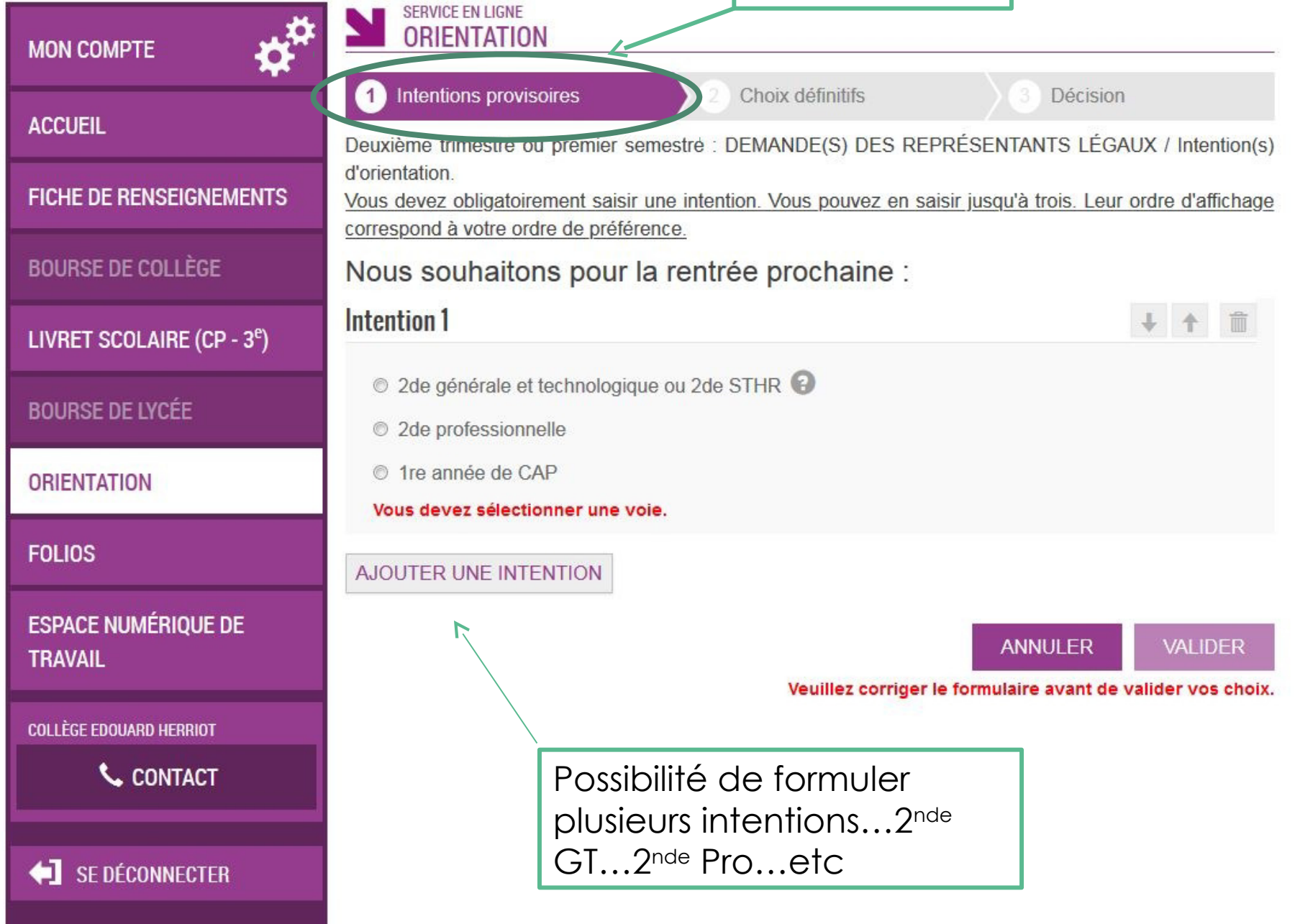
Le Téléservice Orientation est créé pour les familles, dans le but de simplifier leurs démarches administratives par leur dématérialisation, et les positionner dans un parcours [orientation-affectation-inscription](#) au sein d'un portail parents.


Il permet aux familles de :

- Saisir les intentions provisoires (mars)
- Consulter l'avis provisoire du conseil de classe et en accuser réception
- Saisir les choix définitifs (mai)
- Consulter la réponse du conseil de classe et faire part de leur accord ou de leur désaccord
- Consulter la décision d'orientation du chef d'établissement en cas d'accord

Il est accessible dans le menu de Scolarité Services

Capture d'écran



MON COMPTE 

ACCUEIL

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

BOURSE DE COLLÈGE

LIVRET SCOLAIRE (CP - 3^e)


BOURSE DE LYCÉE


ORIENTATION

FOLIOS

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

COLLÈGE EDOUARD HERRIOT

 CONTACT

 SE DÉCONNECTER




SERVICE EN LIGNE
ORIENTATION


Début mars...

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.
Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1   

2de générale et technologique ou 2de STHR 

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous devez sélectionner une voie.

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER

Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.

Possibilité de formuler plusieurs intentions...2^{nde} GT...2^{nde} Pro...etc

Le calendrier du téléservices ORIENTATION

Phase provisoire :

- Du 20/02 au 19/03 : les familles saisissent les **intentions** d'orientation
- Le 24 et 26/03 : conseils de classe 3°
- Du 28/03 au 10/04 : consultation de l'avis du conseil de classe

Phase définitive :

- Du 4/05 au 2/06 : les familles saisissent les **choix définitifs**
- Le 11/06 : conseils de classe 3°
- Du 12/06 au 15/06 : acceptation ou refus de la proposition du conseil de classe



Etape n° 1: Téléservice **ORIENTATION**

Phase provisoire

La saisie de vos intentions provisoires

- Un seul des responsables légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :
- Il doit saisir au moins 1 intention
- Il peut saisir jusqu'à 3 intentions : 2^{nde} générale et technologique- 2^{nde} STHR – 2^{nde} professionnelle – 1^{ère} année de CAP
- Le rang détermine l'ordre de préférence
- Les intentions peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement (reclassement et/ou suppression)

1. Connexion au téléservice

- Connexion à Scolarité Services avec un compte ATEN ou EduConnect (pour les établissements expérimentateurs).

SCOLARITÉ SERVICES

Bienvenue sur Scolarité services qui vous propose différents services en ligne de l'éducation nationale

Aide pour la première connexion des parents

La connexion au téléservice se fait au moyen d'un compte ATEN **responsable**, qui permet de saisir les intentions provisoires et d'accuser réception de l'avis donné par le conseil de classe.

Chaque parent d'élève possède un compte ATEN responsable, mais un seul des deux parents peut effectuer les saisies.

La connexion avec un compte ATEN élève permet uniquement la consultation des saisies.

- Après la connexion, choisir **ORIENTATION** parmi les services proposés à gauche de l'écran.

Je me connecte avec mon compte ATEN

vous identifiant

vous mot de passe

VALIDER

identifiant oublié ? →

mot de passe oublié ? →

SCOLARITÉ SERVICES

MON COMPTE	⚙️
ACCUEIL	
VIE SCOLAIRE	
NOTES	
ORIENTATION	
EVALUATION	

- Lorsque la campagne d'orientation n'est pas ouverte, le calendrier ci-dessous est affiché. **Les dates 1 et 3 correspondent aux dates du calendrier académique de début des saisies par les établissements dans Siècle Orientation** (paramétrage effectué dans Siècle Orientation au niveau académique et transféré dans le téléservice).

ORIENTATION

La campagne d'orientation n'est pas ouverte.

Le calendrier est le suivant :



À partir du **25/02**

Je saisis mes intentions provisoires



Après le conseil de classe du 2ème trimestre/1er semestre

Je prends connaissance de l'avis provisoire du conseil de classe



À partir du **04/05**




Je saisis mes choix définitifs



Après le conseil de classe du 3ème trimestre/2d semestre

Je donne une réponse à la proposition d'orientation du conseil de classe

2. Saisie des intentions provisoires

- MON COMPTE 
- ACCUEIL
- VIE SCOLAIRE
- NOTES
- ORIENTATION
- EVALUATION
- Collège HERRIOT
-  CONTACT
-  SE DÉCONNECTER


ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 **Le rang détermine l'ordre de préférence**

- 2de générale et technologique ou 2de STHR 
- 2de professionnelle
- 1re année de CAP

Vous devez sélectionner une voie.

AJOUTER UNE INTENTION



Les intentions peuvent être reclassées ou supprimées


ANNULER

VALIDER

Veillez corriger le formulaire avant de valider vos choix.

2^{DE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE - 2^{DE} STHR

Si les parents cochent 2^{de} GT-2^{de} STHR, ils n'ont pas d'autres informations à saisir.

MON COMPTE 

ACCUEIL


VIE SCOLAIRE


NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

Collège HERRIOT

 CONTACT




 SE DÉCONNECTER


ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1   

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR  **Info-bulle : il est spécifié ce que signifie STHR**
- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER VALIDER


VOIE PROFESSIONNELLE

Si les parents cochent 2^{de} PRO ou 1^{re} année de CAP, **et si le paramétrage académique l'a autorisé** :

- ils peuvent préciser le métier ou la formation qui intéresse leur enfant : il s'agit d'un champ libre dans lequel les parents peuvent noter ce qu'ils souhaitent ; il n'est ainsi pas nécessaire qu'ils connaissent parfaitement l'intitulé de la spécialité professionnelle ou de la famille de métiers ;
- cela permet à l'établissement d'avoir une indication pour travailler le projet d'orientation de l'élève.

Aide contextuelle :

- À côté de la phrase *Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant*, l'info-bulle indique *Vous trouverez des informations sur les métiers et les formations sur le site de l'Onisep (<http://www.onisep.fr>), et dans le guide « Après la 3^e » distribué par votre établissement.*
- Des info-bulles donnent aussi des précisions sur les statuts :
 - Sous statut scolaire** : *Votre enfant reste élève ; Il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; Il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.*
 - Sous statut d'apprenti** : *Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié, avec un contrat de travail. Il devra rechercher un employeur pour signer un contrat ; Il pourra être accompagné dans cette démarche par le CFA (centre de formation d'apprentis). Son temps de formation est partagé entre le CFA et l'entreprise.*

MON COMPTE 

ACCUEIL


VIE SCOLAIRE


NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

Collège HERRIOT

 CONTACT

 SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1



2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Métier ou formation

Sous statut scolaire ?

Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER

VALIDER

Les parents ont la possibilité de cocher à la fois le statut scolaire et le statut d'apprenti.

MON COMPTE



ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

Collège HERRIOT

CONTACT

SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires

2 Choix définitifs

3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation. Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1



2de générale et technologique ou 2de STHR ?

2de professionnelle

1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Métier ou formation

Sous statut scolaire ?

Sous statut d'apprenti ?

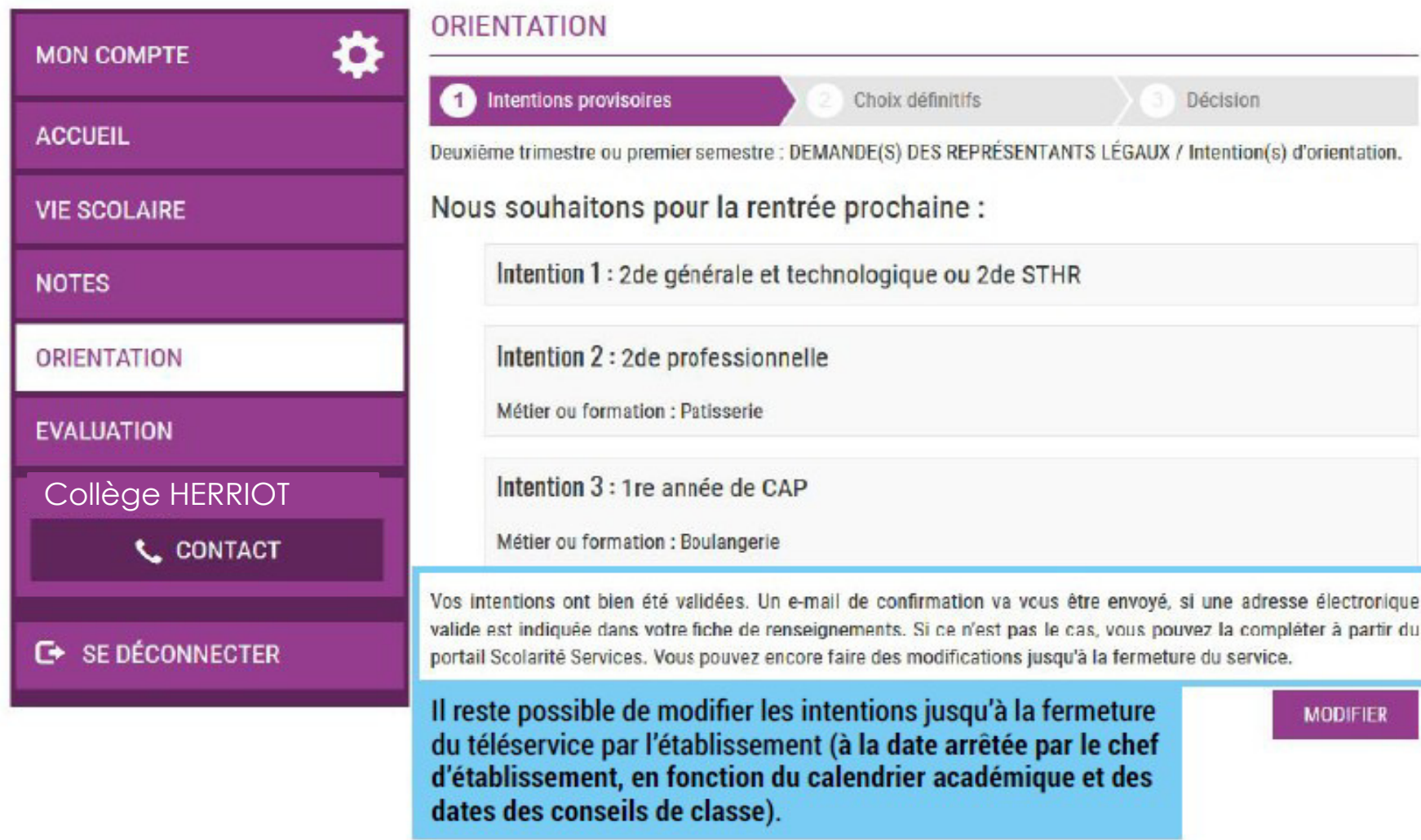
AJOUTER UNE INTENTION

ANNULER

VALIDER

3. Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.



The screenshot shows a user interface for orientation validation. On the left is a purple sidebar menu with options: MON COMPTE (with a gear icon), ACCUEIL, VIE SCOLAIRE, NOTES, ORIENTATION (highlighted in white), EVALUATION, Collège HERRIOT, CONTACT (with a phone icon), and SE DÉCONNECTER (with a logout icon). The main content area is titled 'ORIENTATION' and features a progress bar with three steps: 1. Intentions provisoires (active), 2. Choix définitifs, and 3. Décision. Below the progress bar, it indicates the current stage: 'Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.' The section is titled 'Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :'. It lists three intentions in separate boxes: 'Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR', 'Intention 2 : 2de professionnelle' with 'Métier ou formation : Pâtisserie', and 'Intention 3 : 1re année de CAP' with 'Métier ou formation : Boulangerie'. A blue-bordered box contains a confirmation message: 'Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service.' Below this, a blue box contains the text: 'Il reste possible de modifier les intentions jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement (à la date arrêtée par le chef d'établissement, en fonction du calendrier académique et des dates des conseils de classe).' A purple 'MODIFIER' button is located to the right of the blue boxes.

- Seul le parent ayant effectué la saisie peut faire des modifications.
- Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second parent et l'élève.

Un e-mail récapitulatif est envoyé au parent ayant effectué la saisie, lorsque celui-ci se déconnecte de sa session :

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 07/11/2019 à 12:38:09, nous vous confirmons par cet email que vos intentions provisoires ont bien été enregistrées.

En voici le récapitulatif :

- **Intention 1** : 2de générale et technologique ou 2de STHR
- **Intention 2** : 2de professionnelle

Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Mécanique

Sous statut d'apprenti

- **Intention 3** : 1re année de CAP

Spécialité(s) : Carrosserie

Sous statut scolaire


Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation.



Si le parent ne valide pas les intentions saisies, celles-ci ne seront pas enregistrées, il ne recevra pas d'e-mail récapitulatif et il n'y aura pas synchronisation avec Siècle Orientation.

L'établissement peut visualiser dans Siècle Orientation les familles pour lesquelles il n'y a pas de saisies enregistrées, et les accompagner pour formuler leurs intentions provisoires.

4. Consultation et accusé de réception de l'avis provisoire du conseil de classe

MON COMPTE 

ACCUEIL


VIE SCOLAIRE


NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

Collège HERRIOT

 CONTACT

 SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.
Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :
Cet avis ne constitue en aucun cas une décision sur le projet de formation de votre enfant

Les parents peuvent consulter l'avis provisoire du conseil de classe pour chaque intention.

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR	Avis défavorable
Intention 2 : 2de professionnelle Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique	Avis réservé

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

1re année de CAP Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique
--

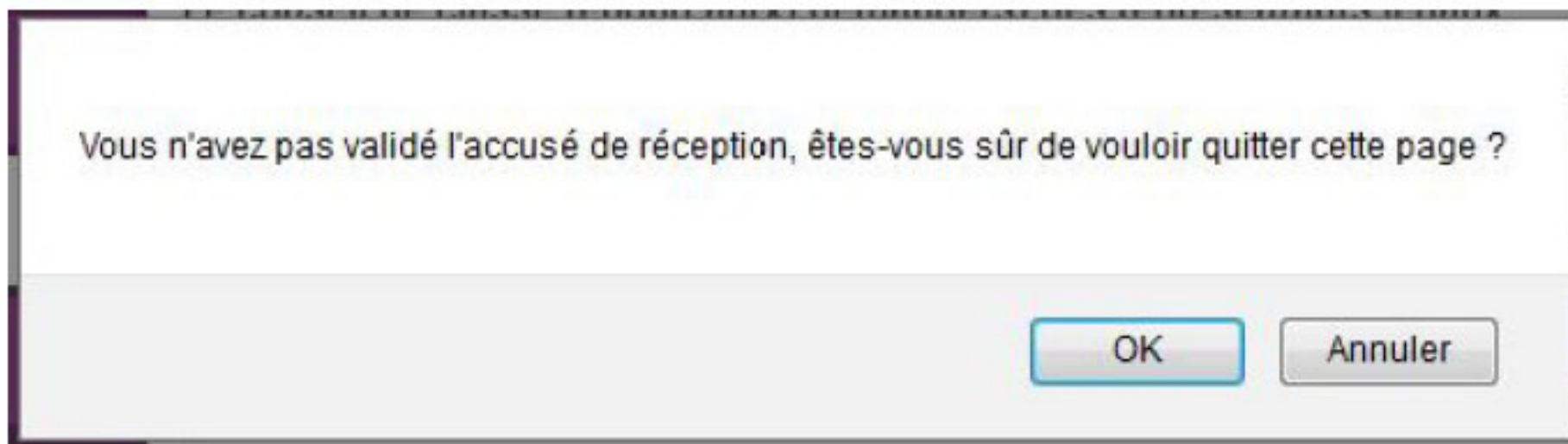
Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Le parent ayant saisi les intentions doit accuser réception de cet avis, en cochant la case puis en validant sa saisie.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

S'il quitte la page sans accuser réception de l'avis, une fenêtre pop-up s'ouvre pour l'avertir :



Lors de la phase définitive, le parent ne pourra pas saisir des choix définitifs, sans avoir d'abord accusé réception de l'avis du conseil de classe pour la phase provisoire.

MON COMPTE



ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

Collège HERRIOT

CONTACT

SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR

Avis défavorable

Intention 2 : 2de professionnelle

Avis réservé

Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

1re année de CAP

Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Les compétences acquises ainsi que l'attitude face au travail ne permettront pas d'être en réussite en seconde. Il est recommandé de préparer d'abord un CAP, et d'envisager ensuite une poursuite d'études.

Vous avez pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 17/10.


Un message s'affiche une fois que le parent a accusé réception de l'avis du conseil de classe

5. Deuxième responsable légal

Chaque parent d'élève possède un compte ATEN responsable, mais un seul des deux parents peut saisir les intentions provisoires.

Seul le parent ayant effectué la saisie peut faire des modifications.

Les intentions saisies sont en lecture seule pour le second parent lorsqu'il se connecte avec son propre compte.

MON COMPTE 


ACCUEIL


VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION
Collège HERRIOT
CLG LUCIE AUBRAC

 CONTACT

 SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR

Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation : Pâtisserie


Intention 3 : 1re année de CAP

Métier ou formation : Boulangerie

MODIFIER

La saisie a été effectuée par un autre responsable de l'élève. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui. En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.

Si le parent qui n'a pas fait la saisie souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du parent qui a saisi les intentions. En cas de désaccord entre les deux parents, ils sont invités à prendre l'attache du chef d'établissement.

MON COMPTE 

ACCUEIL


VIE SCOLAIRE


NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

Collège HERRIOT

 CONTACT

 SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Vous devez en accuser réception en cochant la case prévue à cet effet puis en validant.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR

Avis défavorable

Intention 2 : 2de professionnelle

Avis réservé

Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

1re année de CAP

Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Les compétences acquises ainsi que l'attitude face au travail ne permettront pas d'être en réussite en seconde. Il est recommandé de préparer d'abord un CAP, et d'envisager ensuite une poursuite d'études.


J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

La saisie a été effectuée par un autre responsable de l'élève.

Seul le parent ayant fait la saisie peut accuser réception de l'avis provisoire du conseil de classe

MON COMPTE 

ACCUEIL


VIE SCOLAIRE


NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

Collège HERRIOT

 CONTACT

 SE DÉCONNECTER

ORIENTATION



Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :
Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3è trimestre / 2d semestre.

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR	Avis défavorable
Intention 2 : 2de professionnelle Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique	Avis réservé

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par les représentants légaux :

1re année de CAP Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique
--

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

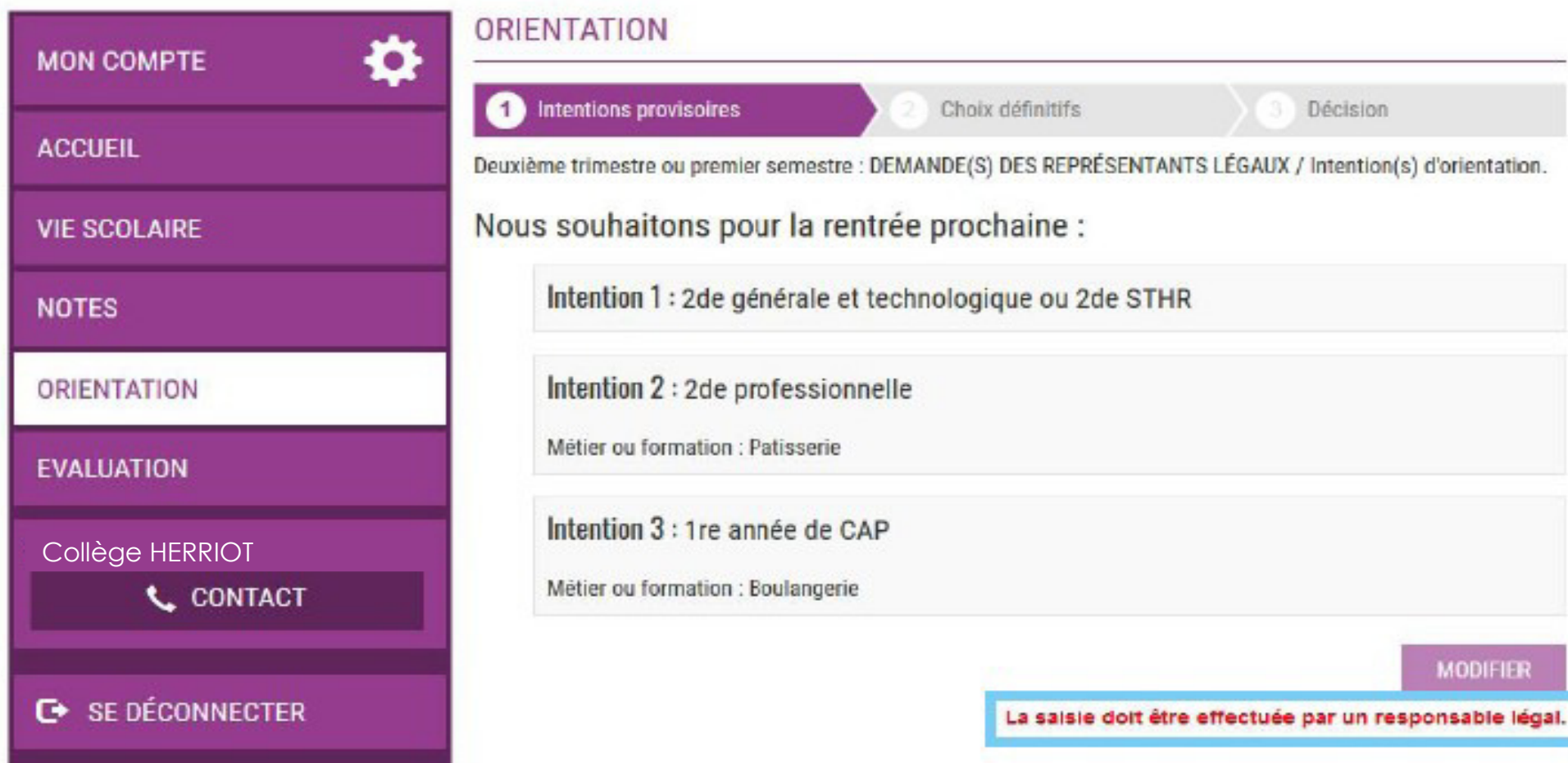
Les compétences acquises ainsi que l'attitude face au travail ne permettront pas d'être en réussite en seconde. Il est recommandé de préparer d'abord un CAP, et d'envisager ensuite une poursuite d'études.

Un autre responsable de l'élève a pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 17/10.


Message affiché lorsque l'accusé de réception a été enregistré par le parent qui a effectué la saisie

6. Connexion avec un compte élève

La connexion avec un compte ATEN élève permet uniquement de consulter les intentions saisies par les parents, ainsi que l'avis provisoire donné par le conseil de classe.



The screenshot displays the ATEN student account interface. On the left is a purple sidebar menu with the following items: MON COMPTE (with a gear icon), ACCUEIL, VIE SCOLAIRE, NOTES, ORIENTATION (highlighted in white), EVALUATION, Collège HERRIOT, CONTACT (with a phone icon), and SE DÉCONNECTER (with a logout icon). The main content area is titled 'ORIENTATION' and features a progress bar with three steps: 1. Intentions provisoires (active), 2. Choix définitifs, and 3. Décision. Below the progress bar, it indicates the current stage: 'Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.' The section is titled 'Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :'. It lists three intentions in separate boxes: 'Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR', 'Intention 2 : 2de professionnelle' with 'Métier ou formation : Pâtisserie', and 'Intention 3 : 1re année de CAP' with 'Métier ou formation : Boulangerie'. A purple 'MODIFIER' button is located at the bottom right of the intention list. A red warning box at the bottom right states: 'La saisie doit être effectuée par un responsable légal.'

MON COMPTE 

ACCUEIL


VIE SCOLAIRE


NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

Collège HERRIOT

 CONTACT

 SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR

Intention 2 : 2de professionnelle

Métier ou formation : Pâtisserie

Intention 3 : 1re année de CAP

Métier ou formation : Boulangerie

MODIFIER

La saisie doit être effectuée par un responsable légal.



A SUIVRE ... MI AVRIL

Vendredi 13 mars de 17h à 18h15, accueil au collège pour vous aider à la saisie des intentions d'orientation.

Rendez-vous salle multimédia sur confirmation de votre venue auprès du secrétariat 03.80.52.20.55